



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Séminaire national des pilotes des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Septembre / octobre 2021

### **Discours en présentiel de Madame la Secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire**

IH2F – Poitiers

(Institut des hautes études de l'éducation et de la formation)

Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs les pilotes des réseaux d'éducation prioritaire renforcés,

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage et du comité technique,

Je suis heureuse, aujourd'hui, d'être parmi vous, heureuse à double titre :

1. D'intervenir à nouveau pour l'ouverture de cette session du séminaire qui se déroule dans ce bel Institut des hautes études de l'éducation et de la formation, à Poitiers, puisque j'ai pu l'année dernière y rencontrer les référents académiques de l'éducation prioritaire.

L'Institut, lieu de formation des cadres de l'éducation nationale, est réellement l'espace de réflexion, d'échanges et de construction pour la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation. Je suis d'autant plus honorée d'être aux côtés de Charles qui contribue avec talent à sa rénovation afin de répondre aux enjeux actuels de l'école ;

2. Je suis aussi très honorée d'être présente avec vous aujourd'hui même à distance autour d'un sujet fondamental, au cœur de nos priorités : accompagner et renforcer la politique pédagogique des réseaux d'éducation prioritaires renforcés ; **véritables laboratoires pédagogiques**, dotés de moyens supplémentaires pour faire réussir les élèves les plus défavorisés. J'ai souhaité, comme vous le savez, réunir l'ensemble des cadres de ces réseaux

afin de vous soutenir, de vous **accompagner dans vos missions relatives au pilotage pédagogique** mais aussi de vous écouter. Votre rôle dans la réussite de ce séminaire est prépondérant et je tenais à vous remercier de votre mobilisation.

Tout d'abord, je souhaite **évoquer devant vous l'action du secrétariat d'État, et les défis que nous sommes en train de relever**, défis encore plus prégnants dans le contexte de la crise sanitaire.

Comme vous le savez, le secrétariat d'État chargé de l'Éducation prioritaire est inédit sous la V<sup>ème</sup> République. Preuve de l'engagement du président de la République en faveur de l'action auprès des publics scolaires les plus défavorisés, je mène, depuis plus d'un an, aux côtés de Jean-Michel Blanquer, **une action essentiellement tournée vers l'égal accès de tous à la réussite**. Réussite scolaire, bien entendu mais aussi épanouissement personnel et collectif, que ce soit pour les élèves mais aussi pour les personnels.

Je souhaite vous présenter ici **un point d'étape de ma feuille de route** car, en votre qualité de pilotes, vous êtes, aux côtés des recteurs et des directeurs académiques, celles et ceux qui contribuent à porter la politique d'éducation prioritaire dont j'ai la charge. Je vous en remercie chaleureusement.

Cette feuille de route repose sur **3 piliers** constitutifs d'un **projet tourné vers l'égalité des chances et la mixité sociale**, à savoir :

- L'ambition scolaire et la lutte contre l'autocensure ;
- Le développement de la coéducation et l'importance des alliances éducatives ;
- La lutte contre la précarité et le renforcement de la mixité sociale.

**Sur l'ambition scolaire et la lutte contre l'autocensure**, beaucoup a déjà été fait depuis le début du quinquennat. Je pense **ici au dédoublement des classes de CP et de CE1 puis de Grande Section en éducation prioritaire**. Si nous sommes proches de l'achèvement structurel de ces mesures (100% des classes de CP et CE1 sont dédoublés et **74% des GS en cette rentrée**), je veux rappeler ici combien l'enjeu de la formation et l'accompagnement des personnels par les cadres est éminemment stratégique pour que cette mesure porte ses fruits : mener tous les élèves vers l'acquisition des savoirs fondamentaux. Faire passer les petites classes de 24 à 12 élèves a ainsi constitué un effort inégalé de la Nation – j'en veux pour preuve, **de 2017 à 2020, près de 18000 emplois** y ont été consacrés. Et cela afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage pour la maîtrise de la langue, écrite et orale, pour la capacité et le goût de lire, pour les compétences mathématiques de base, pour la

connaissance et le respect des valeurs de la République. **C'est un enjeu pédagogique fondamental dont nous devons, à chaque échelon, avoir conscience.**

Je pense aussi à une autre mesure qui symbolise notre ambition de relever le **défi de la mixité sociale : les internats d'excellence**. Parce qu'ils permettent de lutter contre les inégalités de destin et les assignations de tous ordres, les internats d'excellence sont une chance pour nos élèves. Dans un cadre propice à leur épanouissement, ils leur permettent de se consacrer pleinement à leurs apprentissages et donner ainsi le meilleur d'eux-mêmes.

Nous avons **labellisé 307 établissements « Internat d'excellence »** au printemps dernier. Là encore, vos collègues référents académiques ont et seront des points d'appui essentiel pour que **les projets pédagogiques et éducatifs** soient ambitieux.

Plus largement, nous nous engageons dans une politique volontariste pour renforcer l'attractivité des collèges les plus défavorisés.

S'agissant de la **carte de l'éducation prioritaire**, je souhaite lever toute forme d'ambiguïté : depuis 40 ans, la politique d'éducation prioritaire permet de déployer des moyens supplémentaires dans des réseaux situés dans des zones fragilisées.

S'appuyant sur différents rapports scientifiques ou d'inspection ainsi que sur les observations de terrain que j'ai pu conduire, le Secrétariat d'État a approfondi les analyses, qui montrent d'abord que les caractéristiques de l'éducation prioritaire sont loin d'être homogènes. **Des écoles ou établissements non classés en éducation prioritaire peuvent avoir des problématiques et des résultats très comparables à celles et ceux qui y sont classés.**

Ces conclusions montrent ensuite que l'éducation prioritaire ne peut pas être assimilée aux seules problématiques urbaines : la ruralité aussi doit être traitée prioritairement.

Enfin, il apparaît que la logique de zone ou de réseau (avec comme point commun que l'on est dans le tout ou rien) n'apparaît plus, désormais, comme pertinente. **Il faut affiner les moyens et méthodes d'accompagnement dans une logique de sur-mesure, notamment pour les académies d'Outre-Mer.**

**Les contrats locaux d'accompagnement** que je mets en place dans 3 académies (Lille, Nantes et Aix-Marseille) en cette rentrée scolaire, et qui seront progressivement expérimentés dans les académies ultramarines dans une phase dite préfiguratrice, avant la rentrée 2022, ont vocation à compléter cette politique pour qu'elle puisse bénéficier à d'autres territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains. **Dotés d'un budget propre et de dispositions RH adaptées, ils permettront d'accompagner davantage d'unités éducatives** dont les caractéristiques sont proches de l'éducation prioritaire, par exemple les écoles orphelines ou les lycées

professionnels mais aussi des écoles ou des établissements sur des territoires plus ruraux ou périphériques. En cette rentrée, ce sont 172 établissements qui bénéficieront de cette expérimentation.

**Sur le développement de la coéducation** ensuite, depuis 2017, le Ministère a déployé un ensemble de mesures qui vise à réduire les inégalités sociales et à renforcer les alliances. Ces alliances éducatives permettent d'améliorer la prise en charge globale des élèves, sur tous les temps de l'enfant. Il ne fait pas de doute que c'est par les synergies construites entre tous les acteurs de l'éducation que l'on se donne les meilleures chances d'accompagner les élèves vers la réussite.

Que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, j'ai voulu développer ce concept d'alliances éducatives en privilégiant la mise en relation des acteurs, la porosité entre le temps de l'école et le temps en famille, et plus largement la prise en compte de la globalité du temps de l'enfant.

⇒ A cette fin, **les cités éducatives** mises en place en 2019 **ne sont pas un dispositif en plus et elles ne remplacent pas l'éducation prioritaire** : elles doivent permettre de mieux coordonner les dispositifs existants avec pour objectif de mieux accompagner les parcours éducatifs individuels **depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle**. Il s'agit bien ici de faire vivre des **alliances éducatives locales** qui permettent de créer un écosystème mais aussi de fédérer les parents. Aujourd'hui, 126 cités éducatives ont été labellisées, avec un objectif de 200 en 2022.

⇒ Il en est de même pour les **territoires éducatifs ruraux** expérimentés dans 3 académies l'année scolaire dernière (**Nancy-Metz, Normandie et Amiens**) et qui sont élargis à 7 autres académies cette année (**Limoges, Dijon, Clermont-Ferrand, Rennes, Toulouse, Bordeaux et Besançon**) : par la mise en synergie des différents acteurs, il s'agit de renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants avant, pendant et après l'école. Le programme s'adresse aux territoires fragilisés par leur situation géographique (ruralité, zone de montagne, petits bourgs et villes isolées) et s'organise autour d'un réseau constitué d'au moins un collège et ses écoles de rattachement auquel sont associés les lycées concernés.

⇒ C'est dans ce cadre que nous avons aussi développé **e-Devoirs faits**, mesure complémentaire de Devoirs faits. Aujourd'hui, 30% des collégiens bénéficient du dispositif devoirs faits pour 2 heures par semaine en moyenne. C'est 1 collégien sur 2 en éducation prioritaire.

E-Devoirs faits ou Devoirs faits à distance est une offre complémentaire du dispositif Devoirs faits qui s'est inspirée des conditions d'enseignement à distance développées

pendant la crise sanitaire et qui permet d'accompagner les collégiens dans la réalisation de leurs devoirs une fois qu'ils sont rentrés chez eux.

Cette offre d'aide aux devoirs à la maison, e-Devoirs faits est une mesure de justice sociale qui permet à tous les élèves qui en ont besoin de bénéficier d'une aide hautement qualitative et totalement gratuite de professeurs et d'assistants pédagogiques, voire d'étudiants rémunérés tout en mettant les parents en situation de suivre le travail personnel de leur enfant.

Les étudiants depuis mai 2021 peuvent collaborer au dispositif en se rapprochant des collèges qui développent cette interface.

Grâce à un accompagnement à distance, cette mesure permet de répondre à des contraintes d'éloignement et de transports scolaires. Elle permet aussi d'associer étroitement les parents au travail personnel de leur enfant.

**Vous l'aurez compris, l'approche territoriale renforcée est un enjeu majeur** pour le Secrétariat d'État dont je suis chargée. Il s'agit de développer et d'accompagner la capacité des acteurs éducatifs à établir un diagnostic partagé, à définir une stratégie éducative globale visant des réponses adaptées et structurées aux besoins des enfants et des jeunes qui vivent, grandissent et s'épanouissent sur le territoire.

**Sur la lutte contre la précarité**, l'impact de la crise sanitaire sera plus difficile dans les secteurs d'éducation prioritaire, c'est pourquoi nous nous engageons dans une politique de prévention de la précarisation des familles.

⇒ **Le rapport Delahaye sur la Grande pauvreté avait déjà souligné en 2015 que 13% des enfants issus de l'éducation prioritaire ne petit-déjeunent pas. Le dispositif petit-déjeuner est mis en place pour lutter contre la précarité alimentaire et renforcer les performances scolaires.** Cette mesure illustre notre volontarisme en termes de politique sociale et éducative avec pour objectif de toucher en priorité les élèves de maternelle des territoires les plus fragilisés qu'ils soient urbains ou ruraux.

⇒ Il en est de même pour **les bourses avec une volonté renforcée de toucher plus d'élèves et de favoriser ainsi la réussite scolaire** : lutter contre le taux de non recours qui demeure aujourd'hui encore trop important. C'est pourquoi en 2022, les familles seront informées de leur éligibilité lorsqu'elles renseigneront leur déclaration de revenus. Elles seront aussi davantage accompagnées dans leurs démarches, notamment dans le cadre de la création des établissements de service. La prime pour l'internat rehaussée permettra à toutes les familles qui en font le choix de scolariser leur enfant dans un internat pour

éviter que les aspects financiers ne soient une contrainte. Je pense aussi à l'octroi de **la bourse au mérite aux élèves qui suivent un CAP.**

- ⇒ Dans la même perspective, je souhaite attirer votre attention sur l'utilisation **des fonds sociaux**, en vous invitant à les utiliser de façon pro-active et plus efficace ;
- ⇒ Par ailleurs, vous savez que le ministère a engagé depuis plusieurs mois un important travail sur **le développement de la mixité sociale**, en implantant des sections et des enseignements d'excellence dans les quartiers difficiles et en élargissant les secteurs de recrutement des lycées accueillant les populations le plus fragiles, à l'appui d'expérimentations déjà mises en place qui ont fait ou feront l'objet d'évaluation par la DEPP.

En somme, si nous sommes réunis aujourd'hui, **c'est autour d'un objectif commun : accompagner et renforcer le pilotage pédagogique dans les réseaux d'éducation prioritaire.**

J'ai décidé de réunir cette année l'ensemble des cadres dont vous faites partie, chargés du pilotage de ces réseaux : les inspecteurs de l'éducation nationale, les personnels de direction et les IA-IPR.

Ce séminaire doit nous permettre de faire le point sur la mise en œuvre pédagogique dans les REP+ (les pratiques d'enseignement au cœur de la classe, le repérage et la valorisation des actions efficaces, l'exploitation des résultats des évaluations CP, CE1 et 6<sup>ème</sup> dans la classe et au sein du réseau, le pilotage pédagogique). Ce sera aussi le temps de nous projeter sur des modalités de fonctionnement des REP+, avec comme but **l'élévation du niveau général des élèves. Cela implique un regard attentif porté sur la fluidité de leur parcours scolaire depuis l'âge de 3 ans jusqu'au lycée**, sur les conditions nécessaires pour que le réseau territorial (du REP+, de la cité éducative) participe pleinement à l'accompagnement des enfants et des jeunes. Ces réflexions viendront également nourrir d'autres réseaux et d'autres territoires ; je pense aux expérimentations des contrats locaux d'accompagnement qui viennent élargir l'éducation prioritaire et à l'expérimentation des territoires éducatifs ruraux.

Ce séminaire est organisé en quatre sessions durant lesquelles des conférences sont organisées, **conférences qui permettront de répondre à vos problématiques avec des thématiques qui porteront sur le pilotage pédagogique, l'inter-métier et le collectif de travail mais aussi la sociologie des territoires.**

**Quatre problématiques se dégagent principalement et fondent la réflexion sur le pilotage pédagogique :**

- La continuité pédagogique entre l'école et le collège intégrant la dimension collective et le travail inter-degrés ;
- La continuité et la personnalisation des parcours des élèves à l'échelle du réseau ;
- La question du travail personnel de l'élève à travers le prisme de la relation école-famille et de la co-éducation ;
- Les gestes professionnels pour faire progresser les élèves en intégrant l'accompagnement et le soutien des acteurs dans une approche managériale partagée.

C'est donc à l'appui de ces thématiques qui viennent du terrain **que nous construirons le séminaire et les ateliers de travail. Sera au cœur des réflexions l'accompagnement des acteurs par le travail collectif et en inter-degrés** mais aussi par la formation et le développement professionnel de l'ensemble des acteurs sur des problématiques identifiées.

C'est à l'appui des conclusions de ce séminaire que nous travaillerons, **à l'enrichissement du référentiel de l'éducation prioritaire afin de l'adapter aux enjeux actuels**. Ce sera aussi l'occasion de **dégager des invariants concernant le pilotage pédagogique**, invariants que nous diffuserons afin de poursuivre l'accompagnement des cadres en académie.

**Avant de conclure mon propos, je souhaite insister sur deux points** que je soumets à votre réflexion et qui s'inscrivent pleinement dans les intitulés des ateliers auxquels vous participez.

Aujourd'hui, se pose la question de **la prise en compte des résultats aux évaluations CP, CE1 et 6<sup>ème</sup> à tous les niveaux d'action** : dans la classe, au sein de l'équipe pédagogique, au sein de l'école, de l'établissement, au sein du réseau pour m'en tenir à ces premiers niveaux. Comment renforcer cette prise en compte pour mieux accompagner les besoins repérés en français et en mathématiques ?

**La lecture a été retenue Grande cause nationale en 2021** par le Président de la République. **Un test de fluence** est introduit en 6<sup>ème</sup> dans le cadre des évaluations Repères. Nous expérimentons **un enseignement d'éloquence en 3<sup>ème</sup>**. C'est dire l'enjeu qui est le nôtre pour accompagner chaque élève vers une maîtrise mieux affirmée de ses compétences langagières à l'oral comme à l'écrit.

**Les instances pédagogiques au sein des écoles, au sein des établissements, en inter-degrés doivent être accompagnées par les pilotes que vous êtes**, pour pouvoir se saisir des résultats des élèves afin d'ajuster pour chacun son parcours personnalisé. Cela signifie dépasser les seuls aspects organisationnels des passations qui ont pu générer des crispations. **Il s'agit bien de réfléchir ensemble à l'exploitation des résultats au sein des**

**équipes, au sein du collectif qui sont en mesure de fixer des priorités pour l'école, l'établissement, le cycle.**

Les pilotes des réseaux que vous êtes sont les mieux placés pour envisager les modalités adaptées pour l'information et l'accompagnement des équipes. Que nous disent les résultats sur nos élèves ? Quels sont les besoins de formation des équipes ? Comment aider les enseignants à concevoir ensemble un accompagnement progressif de l'élève pour le faire réussir ? Quelles priorités pour le réseau de la maternelle à la fin du collège ?

Dans cette perspective et c'est le second point de vigilance pour nous tous, rappelons-nous **la place et le rôle essentiels de l'école maternelle avec l'instruction obligatoire dès l'âge de 3 ans, un programme renforcé, une attention particulière aux apprentissages langagiers** tant au plan du lexique que de la compréhension et du raisonnement mathématiques, et l'enjeu que représente **une articulation réussie entre la GS et le CP**, tout comme je pourrais évoquer **la nécessaire progressivité à définir entre le CM2 et la 6<sup>ème</sup>**. **Là encore, l'exploitation collégiale des résultats aux évaluations vient conforter l'action concertée pour mettre en place le parcours de l'élève.**

Je vous remercie encore de votre accompagnement pour la réussite de ce séminaire dont vous saisissez tous les enjeux. Je tiens, enfin, à remercier l'ensemble des personnes du comité technique piloté par la DGESCO et l'IH2EF qui vous guideront pendant le séminaire.

S'il est vrai que l'éducation prioritaire est un formidable laboratoire pour faire progresser l'art de la pédagogie, il faut garder à l'esprit que tous les moyens qui y sont engagés peuvent bénéficier à l'éducation nationale en général au travers de dispositifs et démarches qui auront fait leurs preuves.

Je reste à votre écoute.